

Ville, qui ont paru satisfaits du *Prospectus*, & qui ont souhaité de se procurer l'ouvrage. Il n'a pas été moins excité par les Lettres que l'on s'est donné la peine de lui écrire de différens Pays, à cette occasion, & il doit l'être beaucoup plus par la protection honorable que Mr. LE DUC DE CHOISEUL veut bien accorder à son Ouvrage, dont il a fort goûté le plan.

Mais, comme il désire toujours que le Public puisse se procurer à un prix raisonnable, ce nouveau Dictionnaire, dont la totalité des volumes sera un peu coûteuse, nous le proposerons à de nouvelles conditions. Elles nous font espérer que les particuliers y auront une entière confiance, d'autant plus qu'ils ne seront exposés à aucun risque, puisqu'ils ne seront obligés à aucune avance, & que par-là nous prévenons tout fâcheux événement.

Les conditions de la nouvelle Souscription seront donc, que ceux qui auront pris le premier volume avant la publication du second, c'est-à-dire, avant le 1 Juillet 1767, ne payeront l'Ouvrage qu'à raison de 4 livres le volume qui a été le prix de la première Souscription.

Pour les personnes qui ont d'abord souscrit, comme elles ont fait des avances pour 3 volumes, elles retireront, sans rien payer, non-seulement le premier, mais encore le second & le troisième volumes.

Le terme qu'on indique, une fois expiré, on payera chaque volume au prix fixé, qui est de six livres.

Supposé que l'on n'eût pas tiré un nombre suffisant d'exemplaires, tant du premier que du second volume, qui est actuellement sous presse, on recommencera tout de suite l'impression de ces